



11/2021

Toxoplasmose

Infection par le protozoaire *Toxoplasma gondii* dont les félinés sont les hôtes finaux et dont de nombreuses espèces animales et l'être humain sont les hôtes intermédiaires. L'infection peut provoquer des avortements et des lésions du fœtus chez l'être humain, le mouton, la chèvre et, plus rarement, chez d'autres espèces animales. L'infection occasionne parfois aussi des troubles neuromusculaires et des maladies oculaires chez les hôtes intermédiaires.

1 Espèces touchées

Les **félinés** (en Suisse : chat domestique et chat sauvage, lynx) comme hôtes finaux ou intermédiaires ; nombreux mammifères et espèces d'oiseaux comme hôtes intermédiaires (principalement les ruminants, le porc, le cheval, le chien et l'être humain).

2 Agent infectieux

Toxoplasma gondii. Protozoaire faisant partie des coccidies (*Apicomplexa*) avec un cycle de développement facultatif à deux hôtes. Les hôtes intermédiaires s'infectent par voie orale avec des oocystes sporulés qui proviennent d'excréments de chats ou avec des tissus contenant des kystes. Après multiplication et développement dans l'hôte intermédiaire, des kystes tissulaires se forment, surtout dans le cerveau ainsi que dans la musculature squelettique et cardiaque. Les kystes sont détruits par congélation de la viande infectée (-18°C, 3 jours). L'hôte final, à savoir le chat, peut également s'infecter aussi bien avec des kystes tissulaires qu'avec des oocystes. Les oocystes éliminés par l'hôte final sporulent en quelques jours (1 à 5) et sont très tenaces dans le milieu extérieur, ce qui signifie qu'ils peuvent rester infectieux pendant 1 à 1,5 ans si l'humidité est suffisante).

Toxoplasma gondii peut être classifié en trois génotypes principaux (I, II et III), qui présentent des degrés de virulence variable dans l'animal (souris). Les trois génotypes sont infectieux pour l'homme. La souche clonale II semble dominer en Europe. On peut également observer des génotypes mixtes.

3 Clinique/Pathologie

La maladie se développe chez les espèces ou les individus particulièrement réceptifs ou chez les hôtes immunodéprimés. La toxoplasmose peut être associée aux symptômes suivants : fièvre, inflammation des amygdales, anorexie, pneumonie, hépatite, ictère, diarrhée, myocardite, myosite, encéphalite, parésie, paralysie ou une maladie oculaire. Chez la plupart des animaux, l'infection évolue toutefois de manière asymptomatique. Une légère fièvre et une enflure des ganglions lymphatiques peuvent apparaître uniquement pendant la multiplication explosive du parasite. Chez la brebis et la chèvre non immunisées (primo-infection), *T. gondii* est considéré comme une cause importante d'avortement et de perte d'agneaux et de cabris. Chez l'être humain, l'infection est dangereuse lorsqu'une femme séronégative s'infecte pour la première fois pendant la grossesse. La maladie peut entraîner un avortement ou des lésions du fœtus. Les séquelles post-natales (par ex. maladies oculaires) sont elles aussi importantes. La faiblesse immunitaire prédispose à la maladie. Chez l'être humain, les infections subcliniques, latentes ou les nouvelles infections, en particulier celles liées au SIDA, ainsi que les transplantations d'organes, peuvent exacerber la maladie et entraîner une toxoplasmose généralisée ou cérébrale.

4 Répartition géographique

Mondiale.

5 Épidémiologie

Les animaux herbivores, mais aussi les animaux omnivores et l'être humain peuvent s'infecter par ingestion de nourriture ou d'eau contaminées par des excréments de chats contenant des oocystes sporulés. L'être humain, les animaux omnivores et carnivores peuvent aussi s'infecter en mangeant de la viande (cru) contenant des kystes. Chez certaines espèces animales (par ex. mouton, chèvre, chat, chien) et chez l'être humain, les infections intra-utérines sont également possibles.

6 Diagnostic

Suspicion en cas d'avortements fréquents chez la brebis/chèvre et de naissances d'agneaux/cabris manquant de vitalité. Des points blancs (foyers de nécrose) sur les cotylédons du placenta sont caractéristiques. Mise en évidence de l'agent infectieux dans le placenta et/ou dans le SNC des fœtus avortés au moyen d'une PCR et/ou par histopathologie ou immunohistochimie. Sérologie (augmentation du titre ou test d'avidité) et/ou mise en évidence de l'agent pathogène chez les animaux cliniquement malades. Mise en évidence des oocystes dans les excréments des hôtes finaux.

7 Définition du cas

Avortements ou placenta avec mise en évidence de l'agent pathogène (PCR et/ou immunohistochimie spécifique). Chez les animaux malades : suspicion clinique ou sur la base des résultats de l'histologie, confirmée par la mise en évidence de l'agent pathogène ou par sérologie spécifique (cf. plus haut). Mise en évidence de l'agent pathogène spécifique (oocystes) chez les hôtes finaux que sont le chat domestique, le chat sauvage et le lynx (une identification morphologique et une identification par biologie moléculaire sont nécessaires).

8 Diagnostics différentiels

Avortements ayant une autre cause : chlamydie, brucellose, néosporose. Chez l'hôte final : mise en évidence d'oocystes de *Hammondia hammondi* et, le cas échéant, d'oocystes d'autres coccidies ayant contaminé la nourriture pour chats après avoir passé dans l'intestin.

9 Prophylaxie immunitaire

Les vaccins pour moutons ne sont pas autorisés en Suisse. Des vaccins pour chats sont en phase de test.

10 Prélèvements

Sérum, fœtus avorté/placenta, excréments de chat.

11 Bases légales

Épizootie à surveiller, art. 5 et art. 291 OFE.

Contrôle des viandes : évaluation d'après les critères généraux (annexe 7 OHyAb).